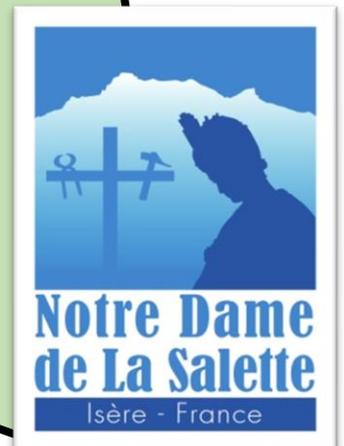


PELERINAGE LA SALETTE

Du 18 au 22 septembre 2025 (5 jours / 4 nuits)

Accompagnateur spirituel : Père Norbert PETOT



NOTRE PROGRAMME :

Jeudi 18 septembre

Départ tôt le matin en direction du Sanctuaire depuis Luxeuil avec arrêts à Vesoul / Riez / Besançon / Etalans / Pontarlier.

Arrivée pour le repas tiré du sac face à l'église saint-Hugues - Visite du Musée ARCABAS.

Reprise de la route vers le Sanctuaire.

Installation à l'hôtellerie du sanctuaire. Petit tour du sanctuaire pour repérer les lieux.

Messe à la chapelle de la Rencontre.

Repas. Veillée et procession.

Vendredi 19 septembre FETE DE L'APPARITION

10H30 Messe au vallon

12H Repas de fête

Après-midi de découverte du sanctuaire

Repas, veillée, procession

Samedi 20 septembre

9h30 : vidéo sur le Sanctuaire et le message

10h30 : MESSE

12h00 : repas

Descente au village des Ablandens pour visiter la maison des Prat, le four et la chapelle.

Route vers Corps et visite de la maison de Mélanie, passage devant la maison de Maximin pour rejoindre le cimetière et temps de recueillement devant la tombe de Maximin.

19h15 : repas

Veillée et procession

Dimanche 21 juillet

Conférence autour du message de la Vierge – Visite du Musée

10h30 : MESSE

12h : repas

15h : CHEMIN DE CROIX (autour du Planau ou sur la montagne)

19h15 : repas

Veillée et procession

Lundi 22 juillet

10h Départ pour le retour vers la Franche Comté. Arrêt pour pique-nique.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

5 JOURS / 4 NUITS Date limite d'inscription : 18 août 2025 (Après cette date nous consulter)
50 places disponibles : **470 € par personne** Acompte de 145 € à l'inscription
Supplément chambre individuelle : 50 € (selon disponibilités) **Solde avant le 30 août 2025**

Ce prix comprend :

- ✓ La mise à disposition d'un autocar climatisé de 51 places pour tous trajets et transferts.
- ✓ Le séjour en pension complète.
- ✓ Les entrées dans les sites et monuments mentionnés au programme.
- ✓ Les assurances multirisques : assistance, rapatriement, bagages.

Ce prix ne comprend pas :

- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel.
- ✓ Pourboires et quêtes des messes

INSCRIPTION :

- **L'inscription au pèlerinage sera prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte (30% du coût global).**
- Le solde du pèlerinage est à verser 30 jours avant le départ. Toute inscription faite moins de 30 jours avant un départ doit être réglée intégralement.
- Le courrier de départ avec les consignes vous sera envoyé par mail.
- Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (Les sommes avancées seront remboursées), d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

CONDITIONS D'ANNULATION :

- A plus de 30 jours du départ, toute annulation entraîne des frais de dossier de 50€.
- Jusqu'à J-30 (8 juin 2025), si la personne qui annule est remplacée, alors pas de frais d'annulation, sinon les frais sont de 25% du prix total, soit 100€.
- Jusqu'à J-15 (24 juin 2025), si la personne qui annule est remplacée, alors pas de frais d'annulation, sinon les frais sont de 50% du prix total, soit 200€.

ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT :

La brochure multirisque est disponible sur demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

Le service des pèlerinages ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut-il prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que les tempêtes ou ouragans. Les frais occasionnés restent alors à la charge de pèlerin.

Le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport, bon état de santé (selon les voyages).

Tout voyage interrompu ou écourté du fait du participant ne peut donner lieu à remboursement. Toutes les mesures sanitaires seront prises pour un bon déroulement de pèlerinage, mais déjà vous pouvez prévoir l'obligation d'une vaccination complète.

CHAQUE JOUR : le Sanctuaire propose...

-
- 07h00 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 07h45 – Laudes : *Chapelle de la Rencontre*
- 09h00-10h30 : Confession / Entretien
- 09h45 – Partage de la Parole
- 10h30 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 14h30 – 16h00 : Confession / Entretien
- 17h00 – Chapelet : *Chapelle de la Rencontre*
- 18h00 – **Messe** : *Chapelle de la Rencontre*
- 18h45 – Vêpres : *Chapelle de la Rencontre*
- 20h30 – Veillée / Complies/ Procession au flambeau
-

